



Rentrée 2009 dans les collèges et lycées des Yvelines : 245 postes soustraits des établissements dans les DHG !

Mercredi 11 Février à 14h Rassemblement devant l'Inspection Académique

- ✓ **1743 heures (l'équivalent de 99 emplois) sont retirées des collèges et lycées pour une prévision d'effectifs rectorale de moins 966 élèves** : ces retraits , bien supérieurs à la stricte prise en compte de l'évolution des effectifs, conduiront à de nouvelles dégradations des conditions d'accueil des élèves et de travail des enseignants .
- ✓ **Il faut ajouter à cette baisse des moyens un volume extraordinairement élevé d'heures mises « en réserve » : 2571 heures (l'équivalent de 146 emplois) .**
- ✓ **Le volume d'HSA toujours très important** a également des **conséquences sur les postes**, 7,17% en collèges et 11,58% en lycées, en moyenne , pourcentage systématiquement plus élevé dans les collèges ZEP ce qui fragilise un peu plus les équipes pédagogiques.

Prévisions d'effectifs, le tour de passe- passe : disparition de 1681 élèves entre les prévisions du rectorat et celles de l'IA ... !!

Cette sous-estimation délibérée permet surtout d'afficher un taux d'encadrement constant (H/E) alors que les retraits de moyens vont bien au-delà d'une relative baisse des effectifs, contrairement aux engagements ministériels affichés . Exemple dans les collèges du 78 : retrait de 573heures pour 162 élèves en plus .

Opacité des critères de répartition des Dotations Horaires Globales, droits des personnels bafoués, volonté d'effacer toute référence au classement ZEP pour y substituer un « bonus qualitatif » sur la base de critères sociaux, **suppressions de postes bien au-delà des retraits de moyens ...** Tout est bon pour masquer la réalité !

La morale rectorale et ministérielle est assez claire : il faut récupérer des postes pour faire des économies sur le dos des élèves et des familles !

**A 14h30 , nous irons porter plainte symboliquement
au Commissariat du Chesnay
pour disparition de 1681élèves et de 245 postes !**

Après ce dépôt de plainte, **toutes les délégations d'établissement** pourront être **reçues** par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Chaque délégation pourra poser les questions nécessaires sur les effectifs de son établissement, les moyens nécessaires pour assurer la rentrée 2009 dans des conditions satisfaisantes.